



AVIS DE COURSE

Les 24 heures de la Voile 2026

Association Nautique de Trégastel
Grade 5B - les 8-9 août 2026 à Trégastel



Programme (*horaires indicatifs*)

Samedi 8 août 2026

- 9h30-11h30 :** Remise du "dossier de régate" à l'équipage au complet
- 13h :** Contrôle des bateaux et élargement départ sur la zone de départ
- 14h :** Briefing sur la zone de départ
- 15h :** Départ

Dimanche 9 août 2026

- 15h :** Arrivée et élargement retour au Coz Pors
- 16h30 :** Résultats (*horaire indicatif sous réserve d'instructions*)

Inscription

L'inscription se fait sur la plateforme HelloAsso au lien suivant : <https://bit.ly/24HVOILE2026>
Les inscriptions sont ouvertes à compter du 1er juillet 2026 à 12h. La date limite d'inscription est fixée au jeudi 6 août 2026 à 16 h soit 2 jours avant la régate, pas d'inscription le vendredi 7 août 2026.

Le montant de l'inscription est fixé à 120 euros soit 30 euros par membre de l'équipage, incluant 5 euros d'adhésion à l'Association Nautique de Trégastel. Dans tous les cas, les sommes versées à l'Association Nautique de Trégastel lui resteront acquises. Pour tout désistement motivé par un cas de force majeure, l'ANT retiendra 20 € pour frais de dossier.

Licences FFVoile

Une licence FFVoile compétition valide (annuelle ou temporaire 4 jours) est obligatoire pour les personnes majeures comme mineures.

Pour les majeurs, la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile n'est plus subordonnée à la présentation d'un certificat médical pour les épreuves de grade 5A, 5B et 5C.

Pour les mineurs, la participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par la FFVoile est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Le contenu de ce questionnaire est disponible en [cliquant ici](#). Les (ou la) personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la voile, du sport ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Association Nautique de Trégastel
3 Route de Trébeurden 22730 Trégastel
24hdelavoile@antregastel.com

Les concurrents qui ne possèdent pas de licence peuvent l'acheter sur la boutique en ligne de l'Association Nautique de Trégastel : <https://bit.ly/44sKinm>

- Licence Annuelle Jeune 33 €
- Licence Annuelle Adulte 72 €
- Licence Temporaire 55 € (avec option de garantie minimale pour 4 jours consécutifs).

Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance en responsabilité civile pour un montant de garantie identique à celui couvert par la licence FFV ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication de la pratique en compétition rédigé en français ou en anglais.

Règles applicables

Les 24 heures de la Voile 2026 est une course en relais avec deux équipages par bateau et un nombre minimal de quatre relais. S'appliquent :

- Les Règles de la Course à la Voile (RCV 2025-2028).
- Le présent Avis de Course.
- Les Instructions de Course et leurs éventuelles Annexes et /ou Avenants.

Voiliers admis

Seuls seront admis les voiliers de type 420 conformes aux règles éditées par l'Association de Classe, avec deux équipages. Le nombre de bateaux admis est limité à 50, par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets. Une liste d'attente pourra être mise en place si nécessaire.

Le bateau doit être équipé d'une ligne de remorquage d'une longueur minimale de 5 mètres (diamètre 5mm minimum) fixée solidement à l'avant au point de remorquage du bateau (sauvetage, remorquage éventuel), d'une écope, ainsi que d'une lampe frontale par équipier pour la nuit.

Le port du gilet de sauvetage correctement capelé pour chacun des équipiers est obligatoire durant toute la course (les gilets gonflables manuels et automatiques sont interdits).

Un contrôle de la présence de l'armement de sécurité sera effectué avant le départ et pourra être effectué pendant la course. Le non-respect de ces règles entraînera des pénalités précisées dans les instructions de course.

La publicité est autorisée sur les bateaux mais aucun bateau ne doit porter de publicité pour des boissons alcoolisées et/ou pour du tabac (loi Evin).

Concurrents

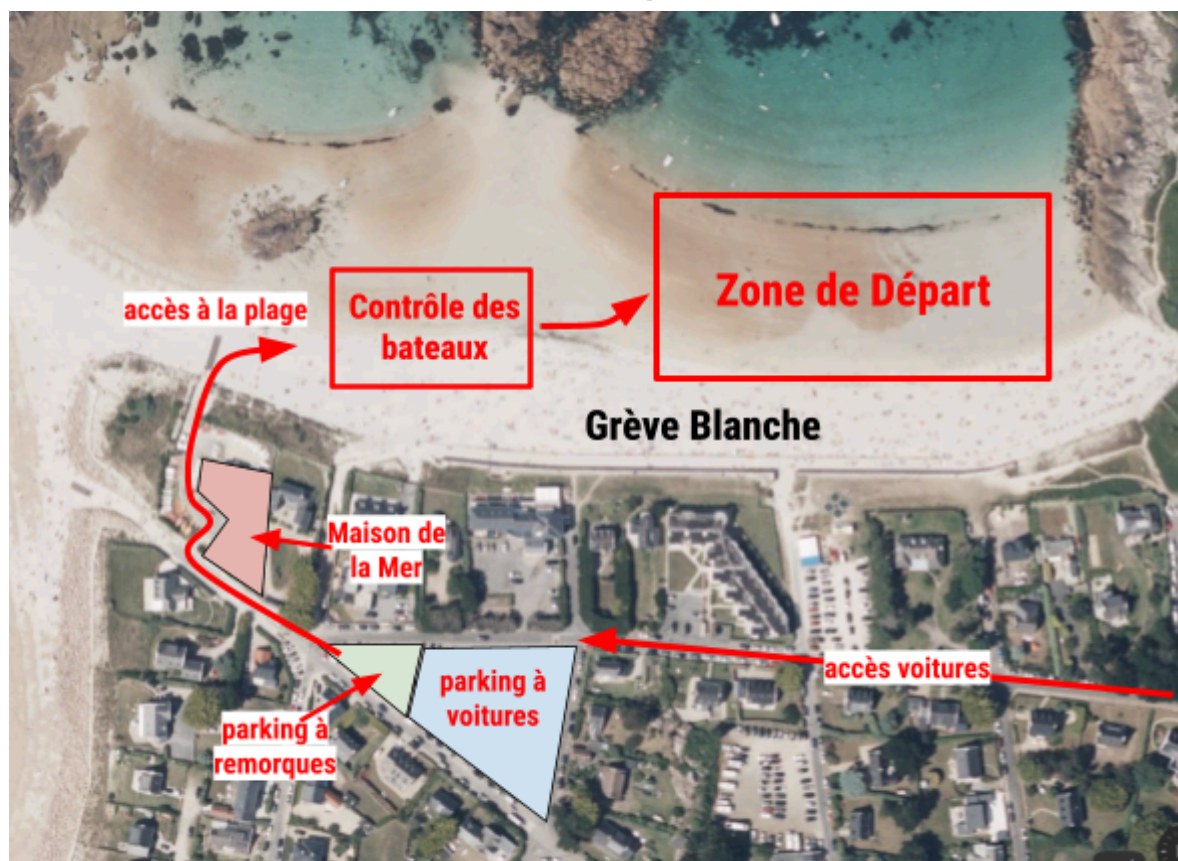
Ouverture de la régata aux concurrents âgés de 14 ans ou plus le 1er jour de course, sans dérogation. Les concurrents mineurs devront faire signer l'autorisation parentale sur la fiche d'inscription. Les participants doivent impérativement posséder une licence compétition.

Classement

Le classement se fera conformément aux instructions de course. A nombre égal de tours, sera déclaré vainqueur celui qui aura passé la ligne d'arrivée en tête.

Annexe 1 - Plan d'accès

Zone Grève Blanche : Avant le Départ



Zone Coz Pors : Pendant la Régate



Annexe 2 - Autorisation parentale

Tout participant mineur au jour du départ de la course devra avoir transmis à l'Association Nautique de Trégastel une autorisation parentale, faute de quoi l'inscription de son équipage ne pourra pas être validée.

Je soussignée,

représentant légal de,

né le

J'autorise par la présente mon enfant à participer à la régate "Les 24 heures de la voile 2026" ayant lieu les 8 et 9 août 2026 à Trégastel. Le cas échéant, j'autorise un transfert médical en cas d'urgence et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Par ailleurs, j'autorise l'Association Nautique de Trégastel (ANT), en tant qu'organisateur, à capter, reproduire et diffuser des images (photographies, vidéos) sur lesquelles mon enfant pourrait apparaître dans le cadre de l'événement. Cette autorisation est valable pour une utilisation sur tous supports, connus ou inconnus à ce jour, notamment les supports imprimés, les sites internet, les réseaux sociaux, les documents promotionnels, ainsi que dans le cadre de reportages ou de publications à vocation informative, éducative ou promotionnelle. Cette autorisation est donnée sans contrepartie financière et sans limitation de durée, dans le respect de la législation française en vigueur.

Fait à, le

Signature :

Numéro de téléphone de contact du représentant légal :

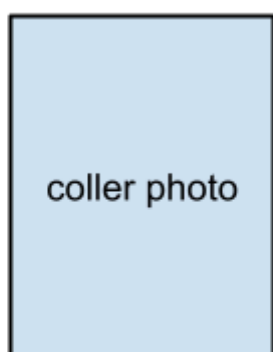
Annexe 3 - Droit à l'image et Trombinoscope

En s'inscrivant à la régate Les 24 Heures de la Voile 2026, les participants (ou leurs représentants légaux pour les mineurs) autorisent expressément l'Association Nautique de Trégastel (ANT), en tant qu'organisateur, à capter, reproduire et diffuser des images (photographies, vidéos) sur lesquelles ils pourraient apparaître dans le cadre de l'événement.

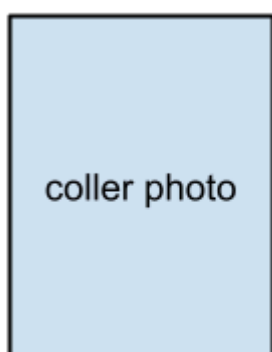
Cette autorisation est valable pour une utilisation sur tous supports, connus ou inconnus à ce jour, notamment les supports imprimés, les sites internet, les réseaux sociaux, les documents promotionnels, ainsi que dans le cadre de reportages ou de publications à vocation informative, éducative ou promotionnelle. Cette autorisation est donnée sans contrepartie financière et sans limitation de durée, dans le respect de la législation française en vigueur.

Les participants disposent, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en adressant leur demande par e-mail à l'adresse contact@antregastel.com

Par ailleurs, afin de réaliser le traditionnel trombinoscope des équipages, les concurrents devront fournir à l'Association Nautique de Trégastel des photos des membres de leur équipage au format photo d'identité (4,5 par 3,5 cm). L'inscription d'un équipage ne pourra être validée avant bonne réception des photos de l'équipage dans le bon format.



Barreur 1



Equipier 1



Barreur 2



Equipier 2

Noms :